



# La Lettre de Canéjan

MI-MANDAT

## RÉUNION PUBLIQUE DE MI-MANDAT

« Rencontre avec les Canéjanais »

JEUDI 8 JUIN À 20H, À LA CHÊNAIE DU COURNEAU

[PARTICIPATION CITOYENNE.  
Renouvellement des Commissions  
Extra-Municipales sur les Mobili-  
tés et la Transition.]

Instances locales de concertation, les Commissions Extra-Municipales (CEM), l'une dédiée à la Transition et l'autre aux Mobilités, achèveront leur mandat respectif fin juin. Les Canéjanais souhaitant devenir membres de ces commissions et prendre part à leurs travaux ont jusqu'au 23 juin pour déposer leur candidature !

⇒ QU'EST-CE QU'UNE CEM ?

Une CEM est une instance consultative, composée d'élus, de représentants associatifs, de citoyens et éventuellement de personnalités qualifiées. Elle est le lieu de la concertation pour mener à bien une réflexion et des propositions d'action sur un sujet particulier.

⇒ QUI PEUT CANDIDATER ?

A côté des représentants du Conseil municipal, d'associations et des instances de participation citoyenne (Sages Canéjanais, etc), ces CEM réunissent aussi des Canéjanais tirés au sort (par catégorie d'âge) et volontaires. Sur ce contingent des Canéjanais volontaires, 6 ont la possibilité de participer aux travaux de la CEM Transition et 3 à ceux de la CEM Mobilités.

⇒ COMMENT CANDIDATER ?

En adressant sa candidature à l'attention de Monsieur le Maire de Canéjan, Allée de Poggio Mirteto - 33610 CANEJAN ou par courriel : [transition@canejan.fr](mailto:transition@canejan.fr) pour la thématique « Transition » ou [mobilite@canejan.fr](mailto:mobilite@canejan.fr) pour la thématique « Mobilités ».

Plus d'infos : Mairie de Canéjan au 05 56 89 08 60 / Par mail : [transition@canejan.fr](mailto:transition@canejan.fr) (pour la CEM Transition) ou [mobilite@canejan.fr](mailto:mobilite@canejan.fr) (pour la CEM Mobilités)



RÉUNION PUBLIQUE  
JEUDI 8 JUIN À 20H  
A la Chênaie du Courneau

*Au plaisir d'échanger avec vous*

*Bernard Garrigou,  
Maire de Canéjan*

**T**rois ans après son élection, l'heure est venue pour l'équipe municipale de rendre compte, à mi-parcours, de son action au service des habitants.

A cette occasion, les Canéjanaises et les Canéjanais sont invités à participer à une réunion publique de « bilan à mi-mandat », le jeudi 8 juin 2023 à 20h, à la Chênaie du Courneau.

Présentation suivie d'un échange libre avec les élus et d'un verre de l'amitié.

Plus d'infos : [cabinet@canejan.fr](mailto:cabinet@canejan.fr) / 05 56 89 08 60

# [ L'AGENDA / EN MAI ]

## SÉCHERESSE 'ÉTÉ 2022'

### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

A COMPTER DU 3 MAI, DÉLAI DE 30 JOURS POUR DÉCLARER VOTRE SINISTRE !



## [SÉCHERESSE ÉTÉ 2022. Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.]

Au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en Gironde pour l'année 2022, la Commune de Canéjan vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 3 avril 2023, publié au Journal Officiel du 3 mai.

A compter du 3 mai, si vous êtes concerné, vous disposez d'un délai de 30 jours pour déclarer votre sinistre auprès de votre assurance.

L'arrêté est téléchargeable sur le site [www.canejan.fr](http://www.canejan.fr) ou sur simple demande à [urbanisme@canejan.fr](mailto:urbanisme@canejan.fr).

## [INFO. L'emploi à domicile entre particuliers avec le CESU, comment ça marche ?]



### L'emploi à domicile entre particuliers avec le CESU :

#### Comment ça marche ?

*Doit-on avoir un contrat de travail en travaillant en CESU ? Quels sont les métiers concernés par le CESU ? Quel est le salaire minimum ? Comment rompre un contrat de travail ? Que faire en cas de décès du particulier employeur ?*

#### Informez-vous gratuitement :

à Saint Jean d'Ilac  
Mardi 23 mai à 14h  
Espace Simone Villenave  
70 Avenue du Las

#### Renseignements :

06 70 62 66 18  
[emploi@jalleeabourde.fr](mailto:emploi@jalleeabourde.fr)

En partenariat avec :



Une initiative de :



Plus d'infos : [emploi@jalleeabourde.fr](mailto:emploi@jalleeabourde.fr)

*Vous souhaitez recourir à un emploi à domicile ? Vous envisagez de recourir au Chèque Emploi Service Universel (CESU), mais vous ne savez pas comment faire ?*

Toutes les questions que vous vous posez concernant l'emploi à domicile entre particuliers et le CESU seront abordées à l'occasion d'un atelier d'information proposé gratuitement par la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde :

⇒ Le mardi 23 mai à 14h, Espace Simone Villenave (70 avenue du Las) à Saint Jean d'Ilac.

Réunion d'information ouverte à tous les habitants de Canjan, Cestas et Saint Jean d'Ilac.

**[FÊTE DE LA NATURE. Une balade contée au Lac Vert le 27 mai !]**  
*Accompagnés d'un naturaliste de la Fédération de Pêche de la Gironde et Protection du Milieu Aquatique, partons pour une balade d'observation de la faune et la flore aquatique ponctuée par l'intervention d'une conteuse, Stéphanie Lafitte !*

Elle propose un bouquet de mots, cueilli au fil d'une promenade : des histoires peuplées de chants d'oiseaux, des contes qui poussent sur les arbres et de belles rencontres que nous ferons en chemin, tout autour des étangs, des contes-poissons, tout éclaboussés de vert !

⇒ RDV le samedi 27 mai, de 10h à 12h, au Lac Vert. Animation limitée à 20 participants, sur inscription ([secretariatst@canejan.fr](mailto:secretariatst@canejan.fr) ou 05 56 89 99 03).

